

Province de Québec
Municipalité du village de Kingsbury

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal du Village de Kingsbury tenue le 7 mai 2024 à 19h, à la salle du Conseil située au 370 rue Du Moulin à Kingsbury.

Sont présents :

Myriam Baum, conseillère,
Suzanne Bédard, conseillère,
Claire Morazain, conseillère,
Marc Saumier, conseiller,
Tommy Vaillancourt, conseiller
formant ainsi quorum sous la présidence de Martha Hervieux, mairesse.

Madame Chantal Coutu, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

Sont absents :

Pierre Bail, conseiller (démissionner)

1. Ouverture de la séance et constatation de la régularité de la convocation et du quorum

La régularité de la convocation de l'assemblée, de même que le quorum, sont constatés à 19h par la mairesse Martha Hervieux. Elle déclare par la suite l'ouverture de l'assemblée.

2024-05-01

2. Adoption de l'ordre du jour

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil. Il est proposé par la conseillère Myriam Baum, appuyé par le conseiller Marc Saumier

Que l'ordre du jour de la présente séance soit le suivant en ajoutant au point 15. Varia les items suivants :

- 15.1 Demande d'appui pour la fermeture des comptoirs Desjardins
- 15.2

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et constatation de la régularité de la convocation et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour

Administration

3. Première période de questions (10 minutes)
4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 avril 2024 et de la séance extraordinaire du 26 avril 2024.
5. Finances
 - 5.1 Budget mensuel
 - 5.2 Règlement no 164 sur la rémunération des élus
 - 5.3 TECQ
 - 5.4 Audit
 - 5.5 Mairesse par intérim
6. Suivis
 - 6.1 Taxes en souffrance
 - 6.2
7. Correspondances
 - 7.1 Démission du conseiller Pierre Bail
 - 7.2 Table de concertation pour les aînés du Val-Saint-François
 - 7.3 Espace MUNI
8. Sécurité publique
 - 8.1 Rencontre avec Vincent Léveillée, préventionniste

- 9. Transport (voirie)**
 - 9.1 Andins
 - 9.2 Signalisation
 - 9.3 Déneigeur
- 10. Hygiène du milieu (aqueduc et égout)**
 - 10.1 Cloche de compost
- 11. Aménagement, urbanisme et développement**
 - 11.1 Comité CCU
 - 11.2 Comité démolition
- 12. Loisirs et culture**
 - 12.1 Soirée cinéma du 3 mai 2024
- 13. Rapport des comités**
 - 13.1 CPIK
 - 13.2 Formation des comités
 - 13.3 Comité terrain de jeux
 - 13.4 Comité salle communautaire
 - 13.5 Sécurité civile
- 14. MRC du VSF**
 - 14.1 Journée des partenaires
 - 14.2 Lettre d'appui MRC
- 15. Varia**
 - 15.1 Demande d'appui pour la fermeture des comptoirs Desjardins
 - 15.2 Souligner les année de service de Michel Mailhot
 - 15.3 Avocat
 - 15.4 Démission de Martha Hervieux, mairesse
- 16. Deuxième période de questions (10 minutes)**
- 17. Levée de l'assemblée**

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

ADMINISTRATION

3. Première période de questions (10 minutes)

4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 avril 2024 et de la séance extraordinaire du 26 avril 2024.

Les élu.e.s ayant pris connaissance du procès verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024.

2024-05-02

il est proposé par la conseillère Suzanne Bédard, appuyé par le conseiller Marc Saumier, d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024

adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Les élu.e.s ayant pris connaissance du procès verbal de la séance extraordinaire du 26 avril 2024.

2024-05-03

il est proposé par le conseiller Marc Saumier, appuyé par la conseillère Claire Morazain, d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 avril 2024

adopté à l'unanimité des conseillers présents.

5. Finances

5.1 Budget mensuel

2024-05-04

Conformément à la Loi, la directrice générale et greffière-trésorière fait rapport des dépenses autorisées totalisant la somme de 48 316,21\$ pour avril 2024.

La liste des dépenses est la suivante :

#chèqu e	Qui	Quoi	Montant
Desj.	Eurofins Enviro	Analyse eau potable	192,59
		Analyse eau usée	156,37
Desj.	Sylvain Demers	Service mars 2024	638,11
Desj.	Gaudreau Enviro.	Collecte, tonnage novembre	800,63

Desj.	Bell Canada	Télémetrie	255,33
Desj.	SPA Estrie	Service mars 2024	90,70
Desj.	Visa Michel	Essence avril, pneu tracteur	324,69
Desj.	Visa DG	Poste, papeterie	130,59
Desj.	Gouv. Fédéral	DAS Fédéral	538,82
Desj.	Gouv. Provincial	DAS Provincial	1 549,60
Desj.	Mun. Kingsbury	Paye employés et élus mars	5 641,76
Desj.	Mun. Kingsbury	Paye employés et élus avril	5 855,17
Desj.	Gabriel Couture	Matériau salle communautaire	9,84
Desj.	Hydro-Québec	Éclairage des rues	154,54
Desj.	Hydro-Québec	Garage municipal	29,82
Desj.	Hydro-Québec	Station d'égout Rockland	481,91
Desj.	Bell mobilité	Cellulaire Michel Mailhot mars	65,27
Desj.	Hydro-Québec	Pompe égout des Ormes	255,62
Desj.	Cooptel	Internet et téléphone bureau	143,71
Desj.	Hydro-Québec	Bâtisse patinoire	254,48
Desj.	Hydro-Québec	Réservoir eau	103,40
Desj.	Hydro-Québec	Réservoir eau	286,85
Desj.	Hydro-Québec	Toilette loisirs	70,27
Desj.	Min. Sécurité publique	Paiement Sûreté du Québec	11 301,00
Desj.	Sygem	Impression comptes de taxes	832,82
Desj.	Banque National	Intérêts sur prêt long terme	14 847,75
Desj.	Hydro-Québec	Salle communautaire	675,82
Desj.	Pouliot	Impression et entente	143,44
Desj.	Myrroy	Balayage des rues	977,29
8414	Mun. Ulverton	Cloches de compost	1 488,02
CIBC	CIBC	Frais bancaires	20,00
Total			48 316,21

Il est proposé par la conseillère Myriam Baum, appuyé par la conseillère Suzanne Bédard d'accepter la liste des comptes à payer et de ratifier les paiements émis pour le mois d'avril 2024.
Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Revenus Desjardins	Du 1 ^{er} au 30 avril 2024	
Dépôt	Taxes 2023	974,89
Dépôt	Taxes 2024	34 087,06
Dépôt	Loyer CPIK décembre 23	9 479,24
Dépôt	Revenue d'intérêt (Avantage)	441,25
Dépôt	MAM retour TECQ	80 306,00
Total		125 288,44

Revenus CIBC	Du 1 ^{er} au 30 avril 2024	
Total		

Soldes des comptes bancaires au 30 avril 2024

CIBC	11 828,10
Desjardins	178 077,11
Argent mis de côté (compte Avantage)	179 880,12
Total des liquidités CIBC et Desjardins au 30 avril 2024	369 785,33

Chèques non encaissés au 30 avril 2024

Chèques	
Total des chèques non encaissés CIBC et Desjardins au 30 avril 2024	

2024-05-05

5.2 Règlement no 164 sur la rémunération des élus

Une copie a été envoyée par courriel et une copie papier a été donnée aux conseillers.ères en octobre.

Attendu que la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c-T11-001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

Attendu que la Municipalité de Kingsbury est déjà régie par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais qu'il y a lieu d'actualiser ce règlement et de le rendre, confirme aux réalités actuelles

Attendu qu'un avis de motion est donné par la conseillère Suzanne Bédard à la séance régulière du conseil le 2 avril 2024;

Attendu qu'il y a eu présentation du projet de règlement à la séance ordinaire du conseil le 7 mai 2024;

Attendu qu'un avis public sera donné au moins 21 jours avant la séance d'adoption du présent règlement;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Suzanne Bédard, appuyée par la conseillère Claire Morazain, résolue et votée par tous les membres du conseil incluant la mairesse, que cette première lecture de ce futur règlement soit adopté et qu'ils soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1 Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 Généralité

Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle ainsi qu'un montant d'allocation de dépenses pour le maire ou mairesse et pour chaque conseiller ou conseillère de la municipalité, le tout pour l'exercice financier 2024 et les exercices financiers suivants.

Article 3 Rémunération de base des élus

La rémunération de base annuelle du maire ou de la mairesse est fixée à 6 182\$ et celle de chaque conseiller ou conseillère est fixée à 1373\$

Article 4 Allocation des dépenses

Tout membre du conseil de la municipalité reçoit en plus de la rémunération de base, une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération de base tel que décrété à l'article 3, soit une allocation de dépenses de 3 091\$ pour le maire ou la mairesse et 686\$ pour chacun des conseillers et conseillères.

Article 5 Maire suppléant

Lorsque la durée du remplacement du maire par le maire suppléant atteint un nombre de quinze (15) jours, la Municipalité verse à ce dernier une rémunération additionnelle suffisante pour qu'il reçoive, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période. L'application de la présente disposition n'a pas comme effet d'affecter la rémunération que la Municipalité verse au maire durant son mandat.

Article 6 Modalités de versements

La rémunération de l'allocation de dépenses décrétées aux articles 3 et 4 est versée à chacun des membres du conseil en 12 versements égaux, soit une fois par mois.

Article 7 Absences aux séances du conseil

Un membre du conseil peut s'absenter d'une séance pour cause de maladie, de mortalité d'un proche ou d'une obligation de travail. Pour

tout autre motif, un membre du conseil sera autorisé à s'absenter trois fois par an sans réduction de salaire. À la quatrième absence et à toutes les autres absences non justifiées par les précédents motifs, le membre du conseil ne recevra pas son salaire pour le mois concerné.

Article 8 Allocation de transition

Sous réserve des dispositions de la Loi sur le traitement des élus municipaux, une allocation de transition sera versée au maire, dans un délai de trente (30) jours suivant la fin de son mandat, s'il a occupé ce poste pendant au moins 24 mois qui précèdent la fin de son mandat.

Article 9 Indexation de la rémunération des élus

L'indexation de la rémunération consiste dans l'augmentation, pour chaque exercice, des montants applicables pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant aux taux d'augmentation prévu et ajusté le 1^{er} janvier de chaque année selon l'indice des prix à la consommation pour le Québec (IPC, publié par Statistique Québec) au 31 octobre de l'année antérieure pour chaque exercice financier suivant. L'indexation est au maximum au taux de l'indice des prix, mais peut être revue à la baisse si tous les membres du conseil sont en accord.

Article 10 Remboursement de dépenses

Sous réserve des autorisations pouvant être requis auprès du conseil municipal et du dépôt de toute pièce justificative attestant de la nécessité du déplacement, un membre du conseil qui effectue un déplacement pour le compte de la Municipalité, recevra un remboursement de la dépense selon les montants mentionnés sur le site du Conseil du trésor en vigueur.

Article 11 Abrogation

Le présent règlement abroge le règlement numéro 149 et tout autre règlement adopté en semblable matière

Article 12 Entrée en vigueur

Le directeur général et greffier-trésorier est responsable de l'application du présent règlement qui entrera en vigueur le 4 juin 2024.

Comme prescrit par la loi, le présent règlement sera publié sur le site Internet de la Municipalité.

5.3 TECQ

1- Achat de pompes

La directrice générale s'est informée au MAMH si les pompes pour les égouts pouvaient faire partie des dépenses pour la TECQ. Car la municipalité doit prendre la décision de réparer une pompe ou acheter une nouvelle pompe pour la station d'égout sur la rue des Ormes.

Si la municipalité va avec l'achat, les dépenses peuvent être mises dans la TECQ en mentionnant que c'est pour garantir la continuité du réseau, mais la réparation par contre n'entre pas dans les dépenses. La municipalité a encore un montant disponible qui pourrait servir pour l'achat de pompes pour les 2 stations et de cette façon, prévoir l'éventualité de bris des pompes.

2024-04-06

Attendu qu'il en résulte quand mentionnant que c'est pour assurer la pérennité de notre système d'égout, l'achat de nouvelles pompes entre dans les dépenses admissibles de la TECQ et il serait possible de faire l'achat de 2 pompes par station, ce qui assurerait le bon fonctionnement à long terme, du réseau d'égout.

Il est proposé par la conseillère Myriam Baum, appuyé par la conseillère Suzanne Bédard et adopté à l'unanimité des conseillers présents

De faire l'achat de 2 pompes par station de pompage d'égout d'un montant d'environ 70 000\$, pour mettre dans les dépenses de la TECQ.

2024-04-07

2. Réparé la pompe brisée

Attendu qu'une pompe d'égout est en attente de réparation depuis février.

Attendu qu'il y a un délai de 14 à 16 semaines pour les nouvelles pompes, et qu'il serait plus rapide de faire réparer l'ancienne pompe.

Il est proposé par le conseiller Marc Saumier, appuyé par la conseillère Claire Morazain et adopté à l'unanimité des conseillers présents.

D'envoyer la confirmation de réparation à Pompex.

3- Résolution no 3

Attendu que :

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par la conseillère Myriam Baum, appuyé par la conseillère Suzanne Bédard et adopté à l'unanimité

Il est résolu que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

2024-04-08

5.4 Audit

La demande au CPIK pour le montant de 128 000\$ est acceptée. La municipalité va faire la facture de cette somme pour l'envoyer au CPIK. Ils vont diviser la somme en quelques paiements pour faciliter, les sorties d'argent, mais la totalité sera reçu avant leur fin d'année fiscale en octobre. Le comité du CPIK demande à ce que les citoyens soient mis au courant de la situation dans le prochain Saviez-Vous Que.

La directrice générale a envoyé la réponse à Réal Lamarche, auditeur, avant la fin d'avril comme demander par celui-ci.

2024-05-09

5.5 Mairesse par intérim

Attendu que suite à la démission du conseiller et maire suppléant de janvier à juin, Pierre Bail.

Attendu que suite à la démission de la mairesse Martha Hervieux, après ce conseil.

Attendu que la municipalité doit avoir un suppléant au poste de maire. Il est proposé par la conseillère Suzanne Bédard, appuyé par le conseiller Marc Saumier et adopté à l'unanimité par les conseillers présents

Que Myriam Baum, conseillère et mairesse suppléante de juillet à décembre, soit nommée mairesse par intérim.

6. Suivis

6.1 Taxes en souffrance

La municipalité a récupéré un montant de 1 061,94\$ pour les taxes 2023, il y a 4 retardataires pour le moment. Pour le premier paiement de 2024, il y a 19 retardataires en ce moment.

7. Correspondances

7.1 Démission du conseiller Pierre Bail

La directrice générale a vérifié si la municipalité est dans l'obligation de combler le poste et il semble que non, vue ce qui reste de temps au mandat et que la municipalité est petite. Mais elle va reconfirmer avec le MAMH pour s'en assurer surtout avec la démission de la mairesse.

2024-05-10

7.2 Table de concertation pour les aînés du Val-Saint-François

La table demande de nous fournir des noms de personnes pour faire des entrevues. L'espace publicitaire payé par la municipalité sera utilisé pour faire la promotion de la location de la salle communautaire. Il est proposé par la conseillère Myriam Baum, appuyé par le conseiller Marc Saumier et adopté à l'unanimité.

Que Myriam Baum, conseillère, fera une demande a Marie-Berthe Boisvert si elle est intéressée pour faire l'entrevue.

Que l'annonce envoyée à la Table soit sur la salle communautaire.

7.3 Espace MUNI

Espace MUNI invite les municipalités a faire une fête des voisins le 1^{er} juin. La municipalité décide de déplacer cette fête le 8 juin lors de la vente-débarras.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Rencontre avec Vincent Léveillé préventionniste

Le 7 mai 2024 la directrice a rencontré le préventionniste incendie M. Vincent Léveillé de la régie incendie de Windsor. Pour parler au sujet des extincteurs municipaux, s'ils sont toujours d'actualité, pour voir s'il n'y aurait pas une autre solution et/ou voir pour que l'inspection annuelle soit faite par les pompiers et qu'il resterait a faire l'inspection approfondie aux 6 ans.

Aussi une fois que leur système sera réparé, une date sera choisie pour offrir aux citoyens une formation pour la manipulation des extincteurs.

9. TRANSPORT (voirie)

9.1 Andins

Les Andins devraient être refaits cette année par le MTQ.

La réparation des terrains brisés est déjà commencée par la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton.

9.2 Signalisation

Sur le territoire de la municipalité, il y a plusieurs enseignes à changer, la directrice générale a fait faire une soumission pour voir combien il pourrait coûter de les changer. La soumission est au total d'environ 1500\$.

Comme la dépense est au budget, le conseil donne son accord pour la dépense.

9.3 Déneigeur

Le service de déneigement des rues cette année laisse à désirer.

La directrice a fait des démarches pour savoir s'il pourrait être possible de briser le contrat et s'il y aurait des possibilités de faire affaire avec d'autres déneigeurs.

Le tracteur de la municipalité ne serait pas assez gros pour ouvrir les rues.

Juste pour la petite municipalité que nous sommes, ce n'est pas intéressant pour un déneigeur comme Ken Comeau.

La municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton ne peut pas faire le déneigement de nos rues non plus, car le contrat avec le MTQ ne leur permet pas d'ajouter le 2,46km de rues de la municipalité.

Le vote est passé et la majorité l'emporte.

Le conseil ne veut pas poursuivre les démarches pour trouver un autre déneigeur. Ne veulent pas non plus pousser pour que la directrice générale fasse changer les poteaux du garde-fou de la rue des Ormes arrachés par le déneigeur.

Comme la municipalité du Canton de Melbourne ne nous appuie pas dans les démarches, et aussi du au manque de respect du propriétaire de la compagnie de déneigement. Et qu'il en coûterait trop cher à la municipalité en avocat pour briser le contrat.

10. HYGIÈNE DU MILIEU (AQUEDUC ET ÉGOUT)

10.1 Cloche de compost

Michel Mailhot est allé chercher les cloches de compostage. Donc la municipalité les a en sa possession. Comme la municipalité est dans l'obligation d'avoir 75% de sa population qui fait du compost avant 2024. Le conseil décide qu'il en coûte moins cher pour la municipalité de fournir gratuitement les cloches aux citoyens qui n'en ont pas, que de faire l'installation d'une collecte de bac de compostage avec des camions. Donc les personnes ayant répondu au sondage avec l'intention d'avoir une cloche et qui n'en ont pas déjà, et ensuite une annonce sera mise pour la distribution des cloches gratuitement aux autres citoyens qui n'en ont pas. Avant la distribution, un K sera peinturé sur chacune des cloches qui appartient à la municipalité, car beaucoup de citoyens ont déjà acheté une cloche par le passé et donc n'appartiennent pas à la municipalité.

Si des citoyens mécontents viennent se plaindre au bureau municipal, car eux ont payé leur cloche, alors il leur sera offert d'apporter leur facture de la cloche à la municipalité et celle-ci leur sera remboursée.

À ce moment-là, la cloche sera identifiée et la cloche appartiendra à la municipalité, ce qui veut dire que s'il y avait changement de propriétaire, la cloche devra rester sur le terrain de la maison en question.

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2024-05-11

11.1 Comité CCU

Attendu que le conseiller Pierre Bail a démissionné et qu'il était sur le comité du CCU, celui-ci doit être remplacé.

Attendu que le conseiller Marc Saumier se propose pour prendre la place.

Attendu qu'une formation est obligatoire pour tous les membres du CCU.

Attendu que la conseillère Myriam Baum devenu mairesse par intérim, prend la place de la mairesse sortante Martha Hervieux sur le comité.

Il est proposé par le conseiller Marc Saumier, appuyé par la conseillère Myriam Baum et adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Que le conseiller Marc Saumier soit le nouveau membre élu du comité CCU.

De donner l'autorisation à la directrice générale de faire l'inscription des 5 membres du CCU à la formation donnée par la l'Association Québécois d'Urbanisme.

De donner l'information à M. Sylvain Demers, secrétaire du comité CCU.

2024-05-12

11.2 Comité démolition

Résolution pour la nomination d'un nouveau membre du comité de démolition et nomination de la présidence suite à la démission du conseiller Pierre Bail

Attendu que le conseiller Pierre Bail a démissionné et qu'il était le président du comité de démolition, celui-ci doit être remplacé.

Attendu que la conseillère Claire Morazain se propose pour être celle qui va remplacer Pierre Bail dans le comité.

Attendu que Myriam Baum se propose pour être la nouvelle présidente du comité.

Il est proposé par la conseillère Claire Morazain, appuyé par la conseillère Myriam Baum et adopté à l'unanimité

D'accepter leur proposition, soit que la conseillère Claire Morazain soit la nouvelle élue au comité de démolition et que la conseillère Myriam Baum devienne présidente de ce comité.

De donner l'information à M. Sylvain Demers, secrétaire du comité de démolition.

12. LOISIRS ET CULTURE

12.1 Soirée cinéma du 3 mai 2024

Lors de la soirée cinéma du 3 mai 2024, la municipalité en partenariat avec la Maison de la Famille des Arbrisseaux a accueilli une vingtaine de personnes.

13. Rapport des comités

13.1 CPIK

Le conseiller Marc Saumier et le citoyen Claude Mailhot membre du conseil administratif du CPIK ont parlé de comment c'est passer leur réunion extraordinaire qui était sur la demande de la municipalité pour le 128 000\$. Ils nous informent que la demande a fait jaser, qu'ils se sont sentis obligés, que certains étaient fâchés et doutaient que ce soit la meilleure solution pour la municipalité, car ils ne veulent pas que ça devienne une habitude que la municipalité aille dans leur fonds mis de côté. La réponse a tout de même été oui, car le CPIK a été créé pour aider la municipalité et éviter des surcharges aux citoyens. Ils sont aussi conscients que la directrice en place est venue en aide au CPIK et leur ont fait sauver une grosse somme d'argent pour les égouts. Bien sûr le comité du CPIK espère que la municipalité va faire le nécessaire pour éviter un déficit à nouveau.

La directrice générale a fait un bref retour sur comment ce fond les déficits et que ce ne pas facile et toujours prévisible, parce que personne ne peut prévoir l'imprévisible, malgré toutes les bonnes volontés de chacun.

Suite à l'échange, le conseil a donné un vote de confiance à la directrice générale pour la gestion de la municipalité

13.2 Formation des comités

Liste des comités avec les noms

Comme le dossier est remis depuis plusieurs mois par faute de temps au conseil, la directrice générale propose aux élus que chacun lui envoie la liste des comités sur le ou lesquels chacun siège et elle en fera la liste.

13.3 Comité terrain de jeux

Rien de nouveau

13.4 Comité salle communautaire

Une rencontre aura lieu bientôt. Le processus suit son cours, la demande pour le fond des legs est plus complexe que prévu et le comité travail aussi pour la subvention PRACIM.

13.5 Sécurité civile avril

Rencontre avec M. Leclerc et le comité de sécurité civile le 18 avril 2024.

Le refuge ne peut pas faire l'objet d'une pratique d'incendie, car il n'est pas assez accessible.

Suite à la rencontre avec M. Leclerc directeur de la sécurité incendie, il semble que les extincteurs municipaux ont encore une nécessité voir une obligation d'être gardé, vu qu'ils sont au schéma de couverture de risques

Par contre pour sauver des coûts, il pourrait y avoir l'option que le service incendies en fasse la vérification. Ça sera rediscuté lors d'une prochaine rencontre.

14h. MRC du VSF

14.1 Journée des partenaires

Rencontre à Valcourt

14.2 Lettre d'appui MRC

Lecture de la lettre 2.3 MRC de Rouville – Transmission de la résolution numéro 24-04-083 dénonçant les frais uniques de mise en œuvre nécessaires à la réalisation d'une entente avec la SAAQ ayant pour but de percevoir et de recouvrer la TIV

15. Varia

2024-05-13

15.1 Demande d'appui pour la fermeture des comptoirs Desjardins

Attendu que la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques dans notre municipalité compromet l'accès à l'argent comptant pour de nombreux résidents de notre municipalité ;

Attendu que près de 1600 membres Desjardins de tout le Québec ont signé une lettre adressée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, exprimant leur inquiétude face à cette situation ;

Attendu que notre municipalité souhaite soutenir la résolution no. 240307 de la municipalité de Saint-Gervais et la résolution no. C.M. 24-020062 de la MRC de Bellechasse ainsi que la démarche citoyenne faite sous forme de lettre adressée au président de la Fédération du mouvement, en unissant la voix de notre municipalité à celle de Bellechasse et des signataires membres Desjardins ;

Il est proposé par la conseillère Claire Morazain, appuyé par la conseillère Myriam Baum, adopté à l'unanimité des conseillers présents, ce qui suit.

Il est décidé que le conseil de notre municipalité joigne la signature à celle des près de 1600 signataires de la lettre qui sera envoyée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, dénonçant la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques, et soulignant l'impact négatif sur l'accès à l'argent comptant pour les résidents de notre communauté.

Il est également accepté que cette résolution soit transmise avec la lettre des membres Desjardins à M. Guy Cormier ainsi qu'à tous les membres du conseil d'administration du Mouvement Desjardins.

15.2 Souligner les années de service de Michel Mailhot

Le conseil veut souligner les années de travail de M. Michel Mailhot. Donc, il demande à la directrice générale de s'informer auprès de Mme Sophie Fontaine, secrétaire du CPIK, pour savoir ce qu'elle a fait pour souligner les années de service de M. Michel Mailhot au CPIK.

15.3 Avocat

La proposition envoyée par la MRC pour des avocats à tarif fixe de 1200\$, c'est trop cher et la municipalité a déjà une firme d'avocat au besoin.

15.4 Démission de Martha Hervieux, mairesse

La mairesse, Martha Hervieux, informe le conseil qu'elle donnera sa lettre de démission suite à la présente séance du conseil, pour cause de santé.

16. Deuxième période de questions (10 minutes)

2024-05-14

17. Levée de l'assemblée

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Myriam Baum, que la présente séance soit levée à 21h35.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Martha Hervieux,
Mairesse

Chantal Coutu,
Directrice générale et greffière-trésorière